

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2026

Convocation du 16 mars 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers présents : 26

Conformément au Décret 2021-1311 du 7 octobre 2021, un extrait de la présente séance a été publié sur le site internet de la commune de JARZE VILLAGES.

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session extraordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, RABOUIN, BOURDIN, MAUXION, CHAPON, CHERRE, CONSTANT, RAOUL, LUCIEN, BELLARD, BALLON, GANEAU, FOIN, BODIN, GUILLEUX, DOISNEAU, LEGOESBE, LECOMTE, GERFAULT, MOUSSAY, BAUM, INGLEBERT, VEDOVATO.

Absente excusée : Mme Solenn MOGUEDET

Secrétaire de séance : Mme Océane CHERRE

OBJET : VOTE DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un Adjoint et au maximum d'un nombre d'Adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 8 Adjoints au Maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 7 Adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé, par 21 voix pour, 1 voix contre et 5 absentions à **trois** le nombre des Adjoints au Maire de la commune. Si un seul Adjoint doit être élu, le Président a rappelé qu'il est élu selon les mêmes modalités que le Maire, à savoir au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue.

Certifié conforme,

Le Maire, Elisabeth MARQUET

